



Féchy, le 7 mai 2008

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Préavis municipal no 7/2008 relatif à la reconstruction d'un mur et le réaménagement de trois places de parc à la route du Pont

Conseil général du 24 juin 2008

AU CONSEIL GENERAL DE FECHY

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques années, le mur de soutien des places de parc au haut de la Route du Pont s'affaisse et nécessite des réparations du bord de la chaussée.

Les nouveaux propriétaires de la parcelle 565 ont accordé une servitude de passage en faveur de la parcelle 566, ce qui a pour conséquence de supprimer une place de parc. Le mur projeté permettra de mettre à disposition des usagers des places de parc un peu plus larges et facilitera aussi la circulation.

L'arbre existant, sis sur la limite de propriété de la parcelle 96 sera conservé. L'escalier d'accès à cette parcelle sera reconstruit; la haie sera remplacée par une clôture grillagée plastifiée, verte.

Le mur actuel, en mauvais état, soutient la chaussée qui contient les canalisations des eaux claires et eaux usées, les conduites de gaz et d'eau potable ainsi que les câbles de téléphone, électricité et télé-réseau.

Un affaissement subit pourrait causer d'importants dégâts sur ces divers services et avoir des conséquences financières non négligeables.

Ces travaux ont fait l'objet d'une enquête publique du 18 janvier au 17 février 2008. Une opposition a été formulée par M. Eric Prod'hom, co-propriétaire de la parcelle 96, lequel a été reçu par une délégation municipale le 18 mars 2008.

Moyennant quelques petites adaptations, l'opposition a été levée le 19 mars 2008. M. Eric Prod'hom n'a pas recouru auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

./.

Le montant des travaux se décompose comme suit :

○ Génie civil et béton armé	Fr. 71'000.-
○ Serrurerie	Fr. 5'500.-
○ Géomètre et ingénierie	Fr. 11'500.-
○ Permis, taxes, divers	<u>Fr. 7'000.-</u>
○ Total	Fr. 95'000.-
	=====

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de lui accorder la somme de Fr. 95'000.-, qui sera prélevée du compte no 9282.002.00, fonds de réserve pour investissements futurs, et d'accepter le préavis tel que présenté.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Francis Liard

la secrétaire



Marguerite Pilloud

